

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le mardi 3 décembre 2013 à 19h30 à l'hôtel de ville, située au 2024 route 148, Pontiac, à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, les conseillers, Inès Pontiroli, Brian Middlemiss, Nancy Draper-Maxsom, R. Denis Dubé et Thomas Howard.

Également présent : M. Sylvain Bertrand et M. Benedikt Kuhn, directeur général adjoint.

La session débute à 19h35.

Le conseiller Dr. Jean Amyotte arrive à 19h40.

**13-12-1771**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Parole au public et questions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Paiement final – Dagua
4. Dossier du 68 de la Baie
5. Espaces verts
6. Facture – Laurentide re/sources
7. Réparations à la déchiqueteuse de branches
8. Dossier ressources humaines
9. Cueillette des sapins de Noël
10. Période de question du public
11. Levée de l'assemblée

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom  
Secondé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les retraits suivants :

- Retraits :
- 4- Dossier du 68 de la Baie
  - 5- Espaces verts
  - 7- Réparation déchiqueteuse de branches
  - 9- Cueillette de sapin de Noël

Adoptée

**13-12-1772**

**PAIEMENT FINAL – DAGUA**

CONSIDÉRANT les pourparlers avec les représentants de Dagua concernant la fin des travaux à réaliser à l'usine de traitement de l'eau potable à Quyon;

CONSIDÉRANT la recommandation des ingénieurs au dossier;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution constitue un engagement ferme de paiement à Dagua (9262-8072 Québec Inc.) lorsque les travaux correctifs des déficiences auront été effectués;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé  
Secondé par : Dr. Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de payer à Dagua (9262-8072 Québec Inc.) la somme de 58 807,02 \$ tel que recommandé par les ingénieurs au dossier dès que les travaux correctifs des déficiences auront été effectués, aux conditions convenues, notamment une garantie de 30 jours après l'acceptation des travaux et un suivi de 90 jours pour le support à partir des bureaux de Dagua.

Adoptée

**13-12-1773**

**FACTURE – LAURENTIDE RE/SOURCES**

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss

Secondé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de payer la facture au montant de **1 581,73\$** pour la disposition de matières dangereuses de la caserne de Quyon.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC**

James Eggleton

- Déchiqueteuse de branches
- Dossier du 68 de la Baie
- Ressources humaines
- Ponceau en face de chez-lui

**Le huis-clos est demandé à 20h50. Le huis-clos est levé à 21h05.**

**13-12-1774**

**RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT QUE le poste de chef du département d'urbanisme est présentement occupé par l'employé # 020068 ;

CONSIDÉRANT QU'une lettre d'entente # 11 avec le syndicat visant à conserver les privilèges dudit employé vient à échéance le 31 décembre 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE l'employé ci-haut cité poursuit présentement une série de cours devant se terminer à la fin mai 2014 ;

Il est

Proposé par Dr. Jean Amyotte

Secondé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande au syndicat des Teamsters Québec, Section local 106 de prolonger l'entente concernant l'employé # 020068 décrite dans la lettre # 11 jusqu'au 31 juillet 2014.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'à cette date l'employé # 020068 devra finaliser sa décision quant à son poste cadre.

Adoptée

**13-12-1775**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte

Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h10 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL

*« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*